

La commune continue de s'Ad'APter

Conformément à l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) que s'est fixé la commune, les services techniques poursuivent les travaux de mise en accessibilité des lieux accueillant du public.

L'accessibilité pour tous



Des systèmes de flashes lumineux, en cas d'incendie, ont été posés à l'Hôtel de Ville, à la Maison des tout-petits Anne Sylvestre et à la MJC Mérentaise.

Au cimetière de l'Orme au Berger, une allée en enrobé beige a été réalisée en novembre, dans le cadre du PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics). Elle facilite le déplacement des personnes à mobilité réduite. Autre avantage de cette allée : la réduction de la pousse d'herbes folles en entrée de cimetière. D'autres installations visant à rendre accessibles les lieux publics à tous les handicaps sont à l'étude. Le but étant de répondre dans la globalité pour une commune dans laquelle tout le monde peut vivre.

En se participant, Lundi 11 mars, les membres de la commission communale d'accessibilité se sont réunis pour un état des lieux des aménagements réalisés en 2018 et ceux prévus en 2019.

Ce qui a été réalisé en 2018 :

Grâce à la présence remarquée de nombreux élus, nous avons pu constater l'importance de ces travaux. Merci à nos élus : Olivier Naudin, Gabriel de la Roche, Albert Schwaiger, Nicolas de la Roche, Marie Perle, Sylvain Bouchard et Hervé Héro.

Sur la voirie :

Mise aux normes des trottoirs et des passages piétons de la rue de la Chapelle et de la rue de la Mairie. Mise aux normes de la rue de la Chapelle et de la rue de la Mairie. Mise aux normes de la rue de la Chapelle et de la rue de la Mairie.

C'est quoi ?

Une bonne visibilité : c'est une allée piétonne qui permet aux personnes à mobilité réduite de passer sans encombre par les passages piétons et les passages piétons.

Des pavés : c'est à l'usage des personnes à mobilité réduite de passer sans encombre par les passages piétons et les passages piétons.

Un sol de qualité : c'est une allée piétonne qui permet aux personnes à mobilité réduite de passer sans encombre par les passages piétons et les passages piétons.

